

Résolution présentée par la délégation de la

République du Niger

Thème : Droits politiques et sociaux

Concerne : Amélioration de l'éducation pour les filles dans les pays de l'Afrique Subsaharienne afin de réduire l'inégalité des sexes.

L'Assemblée Générale,

Constatant que l'éducation des enfants et particulièrement celle des jeunes filles est faible et s'arrête très tôt, dans un grand nombre de pays peu développés tel que le Niger, Le Nigéria, le Soudan et bien d'autres encore,

Considérant qu'en 2014, 60 millions, c'est-à-dire 9% des enfants du monde dont plus de la moitié vient de l'Afrique Subsaharienne, n'ont pas accès à une bonne éducation et qu'un tiers des personnes analphabètes est constitué par des femmes,

Rappelant que selon l'Art 26 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, toute personne a droit à une éducation gratuite et à un accès aux études supérieures de manière égale, c'est-à-dire sans tenir compte du sexe de l'individu ;
que l'éducation élémentaire est obligatoire,

Précisant que la plupart des jeunes filles nigériennes ne termine pas l'école primaire, ceci principalement dû au mariage précoce (deux tiers d'entre elles sont mariées avant leur 15 ans),

Regrettant que le décret portant sur « la protection, le soutien et l'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité » de 2017 ainsi que le Programme d'éducation au Niger de 2002 n'aient pas encore su faire preuve d'une totale efficacité,

Décide de créer une collecte dont les fonds proviendraient d'une partie des impôts des pays les moins en difficulté ;

- que chaque région ait assez d'écoles afin que tout enfant puisse s'y rendre sans trop de difficultés et en un temps minimum,
- de créer une loi qui interdirait le mariage des filles avant l'âge de 16 ans, ce qui leur laisserait le temps de terminer leurs études secondaires ;
- d'instaurer un programme de sensibilisation à la formation d'enseignant afin de maximiser le nombre d'enseignants dans le pays et, ainsi, favoriser l'éducation.

Le texte français fait foi.